

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

**Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)**

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Commerce Intérieur

Objet de la prestation : Octroi de la carte de commerçant étranger.

Conditions d'obtention

-présenter un dossier comportant les pièces demandées

Pièces à fournir

Pour les Personnes Physiques

1-Imprimé de demande de la carte de commerçant étranger à retirer de la direction du commerce intérieur

2- l'original du bulletin N°3 ou extrait du casier judiciaire

N.B en cas d'accord , le contrat de location du loyer sera demandé.

Pour les Personnes Morales

1- Imprimé de demande de la carte de commerçant étranger à retirer de la direction du commerce intérieur

2- - statut de la société

3- L'originale du bulletin N°3 ou extrait du casier judiciaire du représentant légal de la société

4- l'original du certificat de non faillite au nom du représentant légal de la société ou déclaration sur l'honneur avec signature légalisée

5-P.V de désignation du représentant légal de la société

Cas des marchés publics

6- deux copies du contrat enregistrés des marchés conclus avec l'Etat ou les établissements publics ou privés

7- attestation identifiant le responsable des projets en Tunisie
(nom , prénom et adresse en Tunisie)

8- accord du titulaire des projets pour les contrats de sous traitance

N.B en cas d'accord , le contrat de location du loyer sera demandé.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
1- Dépôt du dossier 2--Examen du dossier par la commission consultative citée dans le décret – loi n°61- 14 du 30-08-1961 3- Constat du local par les agents du Ministère 4-L'octroi de la carte en cas d'accord	-La commission consultative citée dans le décret – loi n°61- 14 du 30-08-1961 - Autres Ministères et établissements si nécessaire(en fonction de l'activité)	-deux mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier

Service : Ministère du Commerce et de l'Artisanat (Bureau d'ordre central)
Adresse : 37 avenue Kheireddine pacha 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction du commerce intérieur (service des activités réglementées et des cartes de commerçants pour étranger)
Adresse : 1 , rue d'Irak Tunis (batiment de l'office du commerce de Tunisie)

Délai d'obtention de la prestation

deux mois à partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires

- Décret - Loi n°61- 14 du 30-08-1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales tel que modifié par la loi n°84-85 du 11 Août 1985.
- Arrêté du 14-09-1961 relatif à la carte de commerçant et aux modalités d'agrément pour l'exercice de certaines activités commerciales